

# Règlement du concours d'articles

## « Intelligence artificielle et Droit »

---

### Article 1 – Objet du concours

Le présent concours a pour objet de récompenser un ou plusieurs articles juridiques portant sur les relations entre l'intelligence artificielle et le droit.

Les travaux attendus peuvent notamment porter sur :

- les usages de l'intelligence artificielle dans les pratiques juridiques ;
- les enjeux normatifs liés au développement de l'IA ;
- les effets de l'IA sur le raisonnement juridique, la preuve ou les faits ;
- les enjeux en matière de droits fondamentaux et de propriété intellectuelle ;
- l'articulation intelligence humaine et intelligence artificielle ;
- les implications en matière économique et professionnelle du secteur du droit ;
- les implications sur l'enseignement, la recherche et le doctorat en droit ;
- l'éthique et la souveraineté numérique ;
- les perspectives comparées ou interdisciplinaires.

### Article 2 – Organisateurs

Le concours est organisé par l'Association Française des Docteurs en Droit.

Un comité scientifique est chargé de son organisation et du suivi des candidatures.

### Article 3 – Conditions de participation

Le concours est ouvert aux doctorants, docteurs, enseignants-chercheurs, praticiens du droit et, plus généralement, à toute personne justifiant d'un intérêt pour les questions juridiques liées à l'intelligence artificielle.

Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives.

### Article 4 – Travaux éligibles

Sont éligibles les articles rédigés en langue française ou traduits en langue française (avec un abstract en anglais), portant sur la thématique « *Intelligence artificielle et Droit* », et n'ayant pas fait l'objet d'une précédente publication.

### Article 5 – Format des articles

Les articles doivent respecter les exigences suivantes :

- longueur : entre 8 000 et 25 000 signes espaces compris (notes incluses) ;
- comporter un titre en français et un résumé en anglais (abstract) ;
- être rédigés dans un format clair et structuré ;
- respecter les standards académiques de citation.

Tout article ne respectant pas ces critères pourra être écarté.

Par ailleurs, une note de bas de page méthodologique sur l'usage éventuel de l'IA pour la rédaction de l'article est souhaitée.

## **Article 6 – Modalités de candidature**

Les candidats doivent transmettre :

- l'article au format Word ;
- un court CV (1 à 2 pages) et/ou profil LinkedIn ;
- une déclaration sur l'honneur attestant de l'originalité du travail (en fin de règlement).

Les dossiers de candidatures sont à adresser à : [articleslegalai@hotmail.com](mailto:articleslegalai@hotmail.com)

Date limite de dépôt : 30/11/2026.

## **Article 7 – Jury**

Le jury est composé de personnalités qualifiées issues des milieux académique et professionnel.

Sa composition est arrêtée par le comité scientifique.

Le jury apprécie souverainement les candidatures.

## **Article 8 – Critères d'évaluation**

Les articles sont évalués au regard des critères suivants :

- originalité et intérêt du sujet ;
- qualité de l'analyse juridique ;
- rigueur méthodologique ;
- contribution aux débats contemporains sur l'intelligence artificielle ;
- clarté et qualité rédactionnelle.

## **Article 9 – Attribution du prix**

Le concours donne lieu à l'attribution d'un premier prix et, éventuellement, de mentions spéciales.

## **Article 10 – Récompense**

Le ou les lauréats pourront bénéficier :

- d'une publication de leur article ;
- d'une dotation financière ;
- d'une invitation à présenter leurs travaux lors d'un événement scientifique.

## **Article 11 – Calendrier**

- Lancement du concours : 18/05/2026
- Clôture des candidatures : 30/11/2026
- Délibération du jury : début 2027

- Remise du prix : printemps 2027

### **Article 12 – Publication et droits**

Les candidats autorisent les organisateurs à diffuser les titres et résumés des articles et à publier les articles primés, sous réserve de l'accord des auteurs.

Les auteurs conservent leurs droits, sous réserve des engagements liés à une éventuelle publication.

### **Article 13 – Acceptation du règlement**

La participation au concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

## DÉCLARATION SUR L'HONNEUR D'ORIGINALITÉ DU TRAVAIL

Je soussigné(e),

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Déclare sur l'honneur que l'article intitulé :

présenté dans le cadre du concours « Intelligence artificielle et droit », est une œuvre originale dont je suis l'auteur(e).

J'atteste que ce travail :

- n'a fait l'objet d'aucune publication antérieure, sous quelque forme que ce soit, ou s'il est le cas que je dispose des droits nécessaires à une possible publication ultérieure,
- respecte les règles relatives à la propriété intellectuelle, notamment en matière de citation et de référencement des sources.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement du concours et m'engage à en respecter l'ensemble des dispositions.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à : \_\_\_\_\_

Le : \_\_\_\_\_

Signature :